Chroniques judiciaires

Le chemin de Ventadour



On ne passe plus par le chemin de Ventadour

En ce mois de juillet 1780, plusieurs Aubiérois se sont donnés rendez-vous sur le chemin de Vantadour pour en restreindre la libre circulation voire à créer des situations dangereuses pour les passants. Le procureur d'office et son commissaire de police veillent. Nom d'un troubadour !

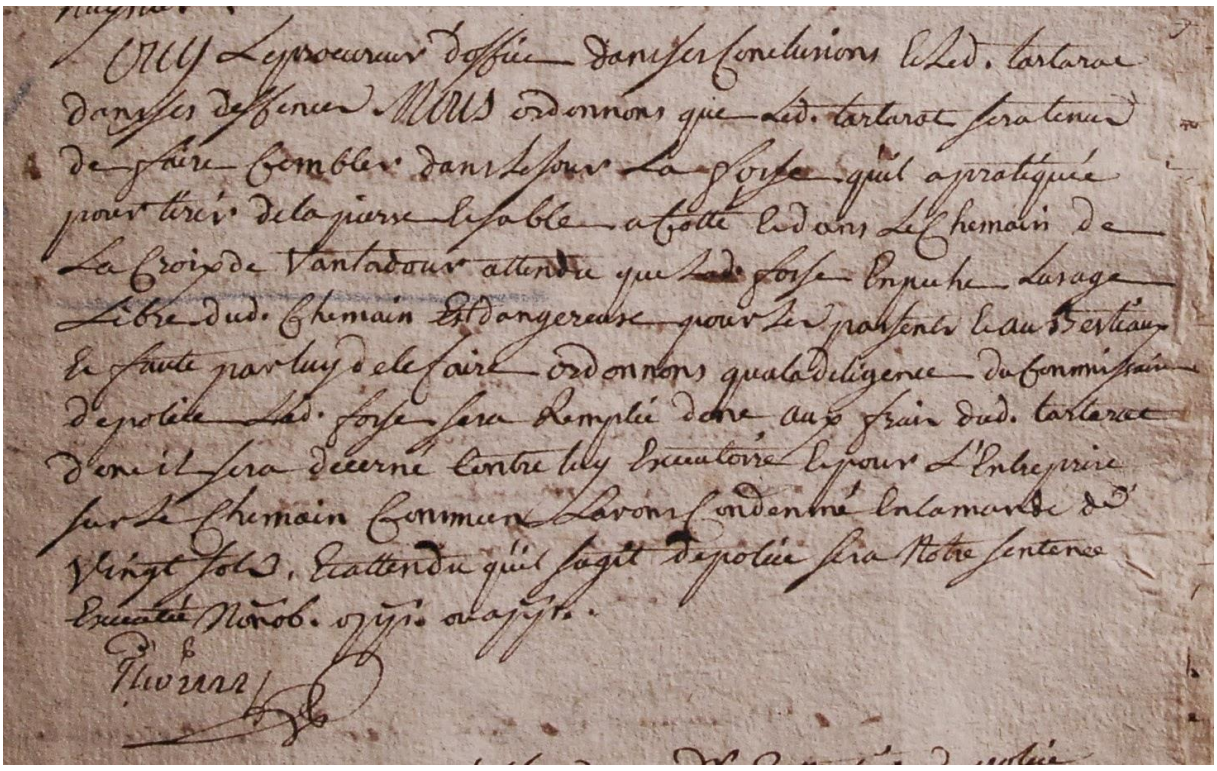
Du jeudy 20 juillet 1780

Les personnages

Outre le bailli Thoury, son greffier, Jean Soleil son huissier, le procureur d'office et le commissaire de police, nous avons Louis Tartarat, Ligier et Amable Daumas, Jean et autre Jean Aligros, et enfin, Jean Roche dit Thomas, tous vignerons, sauf les deux Aligros qui sont maçons, et tous habitants du lieu d'Aubière.

Les faits

Tous, sauf Jean Roche, creusent une fosse, en partie sur le côté et en partie sur le chemin de la Croix de Vantadour, pour récupérer pierres et sable. Jean Roche, quant à lui, construit un toit de pierres sur la porte de sa cave (un auvent, sans doute). Tous, ce faisant, réduisent la largeur du chemin et empêche de fait la circulation sur ledit chemin. De plus les fosses pratiquées dans le chemin peuvent engendrer un danger pour les personnes et les bestiaux qui passent à côté.



Les sentences du bailly Thoury

Contre Louis Tartarat

« *…ledit Tartarat sera tenu de faire combler dans le jour la fosse qu'il a pratiquée pour tirer de la pierre et sable à cotté et dans le chemain de la Croix de Vantadour, attendu que lad. fosse empêche l'usage libre dudit chemain, est dangereuse pour les passents et au bestiaux… Pour l'entreprise sur le chemain commun l'avons condamné à l'amande de vingt sols*. »

Contre Amable et Ligier Daumas

« *Nous avons donné acte auxd. Daumas de la déclaration par eux présentement faitte qu'ils avaient délaissé leur vigne sittuée sur le chemain de la Croix de Ventadour auxd. Aligros pour en tirer de la pierre et du sable, et que si lesd. Aligros ont* [entrepris ?] *de faire des fosses et creusements qui endommagent le chemain, c'est à eux à qui la faute en doit être imputée. En conséquence avons renvoyé lesd. Daumas de la demande contre eux formée par le procureur d'office*. »

Contre Jean et autre Jean Aligros

« *…et faisant droit sur lad. déclaration* [ci-dessus]*, avons condamné lesd. Aligros solidairement à recombler et remplir dans le jour les fosses et creusements par eux faits et pris en partie dans led. chemain et à cotté d'ycelluy qui forment un précipisse dangereux aux passants et dont la terre empêche l'usage libre dud. chemain. Et pour la contravention les avons condamnés en l'amande de vingt sols*. »

Contre Jean Roche, dit Thomas

« *Nous avons donné défaut contre led. Roche, faute de comparoir* [lire comparaître]*, et pour le proffit l'avons condamné à retirer et à enlever dans le jour le toit de pierre qu'il a placé au devant de la porte de sa cave dans le chemain de la Croix de Ventadour qui empêche le passage libre dud. chemain et le condamnons à l'amande de trente sols*. »

Et c'est ainsi que nos ancêtres vivaient...

Notes généalogiques [*tous les actes ont eu lieu à Aubière, sauf mentions contraires*] :

- Amable et Ligier Daumas : ils sont frères et fils de Guillaume et de Jacquette Bourcher. Amable est né en 1741, marié en 1ères noces en 1766 avec Louise Jallat, en secondes noces, le 18 janvier 1780 avec Françoise Dégironde. Ligier ou Léger est né en 1749, il est marié depuis le 13 mai 1766 à Clauda Jallat.
- Jean et autre Jean Aligros : Pas de trace d'un second Jean Aligros, maçon ou pas, à Aubière à cette époque. Il peut s'agir soit d'un frère au premier Jean soit d'un oncle qui n'a fait que passer à Aubière sans y laisser aucune trace dans les actes (sauf le présent jugement). Le seul Jean Alligros connu est fils de Michel et de Catherine Teteix, arrivés tous les trois de Creuse dans les années 1770. Jean est né vers 1755 à Saint-Avit-le-Pauvre (23), il se mariera en 1782 à Aubière avec Marguerite Lance.

▪ Louis Tartarat : né le 25 avril 1723, il est fils d'Etienne et de Martine Vincent. Il est pour l'heure marié en secondes noces avec Marie Courtadon.
▪ Jean Roche, dit Thomas (sans doute à cause de son grand-père paternel qui portait ce prénom) : né vers 1746, il est fils de Ligier et de Jeanne Gioux. Il est marié depuis le 24 mai 1768 à Jeanne Michelle.

VENTADOUR : le quartier du Ventadour, le chemin de la Croix du Ventadour (ou Vantadour) et la Croix du Ventadour.[1]
Le quartier est dit « hors les murs d'Aubière », donc au-delà des portes des Ramacles ou de la Quaire, ou des quartiers précédemment construits comme les quartiers de la Treille ou du Barri au nord, les quartiers des Planches ou du Massadou au sud.
Autour du chemin, qui traverse sans doute le quartier, ou du moins au-delà de la partie construite, on nous indique qu'il y a des caves et des vignes. Cela se vérifie aussi bien au nord qu'au sud.
On parle aussi d'une croix du Ventadour. Il y a une croix au nord comme au sud ! Alors où ? au nord ? au sud ?...
Des actes notariés bien antérieurs à ces sentences, nous ont appris qu'un lieu-dit du « Ventadour » se trouvait à l'angle de la rue des Foisses et de la rue Pasteur actuelles. Donc, au nord !
Quant à la croix, elle est toujours présente à ce croisement, même si son positionnement à varié de quelques mètres.



Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière (*Registre des Audiences du Bailliage d'Aubière*) ; Archives privées.

© - *Pierre Bourcheix, 2014, 2026*.

[1] - *Ventadour : vient de l'occitan et signifie « endroit où souffle le vent ». Ce toponyme désigne à l'origine un lieu-dit exposé.*